

RUSTLER^{MD}

Terres en jachère Herbicide Liquide

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les terres avant l'ensemencement de céréales ou en jachère.

USAGE AGRICOLE

DANGER

CORROSIF POUR LES YEUX

**NO. D'HOMOLOGATION 21572 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF:

Glyphosate –132 grammes par litre, présent à l'état de sel d'isopropylamine
Dicamba – 60 g a.e./L, présent à l'état de sel d'isopropylamine

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE DES RÉCOLTES OU DES AUTRES VÉGÉTAUX DÉSIRABLES, CAR IL POURRAIT EN RÉSULTER DE GRAVES DOMMAGES ALLANT JUSQU'À LEUR DESTRUCTION

REFORMULATION ET/OU REMBALLAGE INTERDITS.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

RUSTLER est une marque déposée de Syngenta Participations AG.
Bayer CropScience Inc. est un usager inscrit.
BAYER CROPSCIENCE INC. 2020

BAYER CROPSCIENCE INC
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
1-888-283-6847
www.cropscience.bayer.ca

CONTENU NET :

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
PEUT CAUSER DES DOMMAGES PERMANENTS AUX YEUX.
DANGEREUX SI AVALÉ.
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter des lunettes ou un masque facial et des gants de caoutchouc lors du transvasement et du mélange, ainsi que lors du réglage, de la réparation ou du nettoyage du matériel.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation du produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement, une perte de voix et irritation des voies gastro-intestinales. Traiter selon les symptômes.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Bayer CropScience à toute heure du jour ou de la nuit:

Accident/Déversement/Urgence
médicale 1-800-334-7577

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Bayer CropScience, communiquer avec Bayer CropScience au: 1-888-283-6847

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants. NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer le produit dans son contenant original, loin des autres pesticides, des engrais et de la nourriture pour les humains ou les animaux. Ne pas entreposer ou utiliser dans ou près de la maison. Conserver à plus de 5°C pour garder le produit en solution. Si des cristaux se forment, placer dans un endroit chaud (20°C), laisser le produit atteindre la température de la pièce et remuer de temps à autre jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent. Garder le contenant fermé pour éviter tout déversement ou contamination.

ÉLIMINATION

CONTENTANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS REUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec la même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à la l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR -- Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RUSTLER^{MD}

Terres en jachère Herbicide Liquide

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les terres avant l'ensemencement de céréales ou en jachère.

USAGE AGRICOLE

DANGER

CORROSIF POUR LES YEUX

**NO. D'HOMOLOGATION 21572 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF:

Glyphosate –132 grammes par litre, présent à l'état de sel d'isopropylamine
Dicamba – 60 g a.e/L, présent à l'état de sel d'isopropylamine

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE DES RÉCOLTES OU DES AUTRES VÉGÉTAUX DÉSIRABLES, CAR IL POURRAIT EN RÉSULTER DE GRAVES DOMMAGES ALLANT JUSQU'À LEUR DESTRUCTION

REFORMULATION ET/OU REMBALLAGE INTERDITS.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

RUSTLER est une marque de commerce de Syngenta Participations AG.

Bayer CropScience Inc. est un usager inscrit

BAYER CROPSCIENCE INC. 2020

BAYER CROPSCIENCE INC

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE

Calgary, Alberta T2C 3G3

1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT CAUSER DES DOMMAGES PERMANENTS AUX YEUX
DANGEREUX SI AVALÉ
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter des lunettes ou un masque facial et des gants de caoutchouc lors du transvasement et du mélange, ainsi que lors du réglage, de la réparation ou du nettoyage du matériel.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation du produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement, une perte de voix et irritation des voies gastro-intestinales. Traiter selon les symptômes.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Bayer CropScience à toute heure du jour ou de la nuit:

Accident/Déversement/Urgence
médicale..... 1-800-334-7577

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Bayer CropScience, communiquer avec Bayer CropScience au: 1-888-283-6847.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants. NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer le produit dans son contenant original, loin des autres pesticides, des engrais et de la nourriture pour les humains ou les animaux. Ne pas entreposer ou utiliser dans ou près de la maison. Conserver à plus de 5°C pour garder le produit en solution. Si des cristaux se forment, placer dans un endroit chaud (20°C), laisser le produit atteindre la température de la pièce et remuer de temps à autre jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent. Garder le contenant fermé pour éviter tout déversement ou contamination.

ÉLIMINATION

CONTENTANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS REUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec la même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à la l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR - Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'HERBICIDE RUSTLER^{MD} TERRES EN JACHERE LIQUIDE est un herbicide de postémurgence servant à supprimer ou à réprimer les mauvaises herbes émergées avant l'ensemencement des céréales sur les sols en jachère et à travail minimal.

Ce produit pénètre dans la plante par le feuillage pour s'y répandre. La manifestation visuelle de la suppression est un flétrissement graduel ou un jaunissement de la plante, puis un brunissement complet de la partie émergée, qui est suivi de la détérioration des parties souterraines. Les signes visibles peuvent être constatés sur les mauvaises herbes indiquées dans un intervalle de 5 à 7 jours suivant l'application, mais peuvent prendre plus de 7 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux après le traitement, ainsi qu'une sécheresse prolongée, peuvent ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de la suppression. Lorsque les conditions de croissance sont défavorables, par exemple lors d'une sécheresse, toujours utiliser la plus forte dose recommandée à l'hectare pour ce produit.

L'efficacité de la suppression peut être affectée si le traitement est effectué dans des conditions défavorables de croissance (sécheresse, maladie, infestation de parasites, etc.) ou si les mauvaises herbes ont été tondues, broutées ou coupées. En outre, une épaisse couche de poussière sur le feuillage ou une couverture de végétation au-dessus des mauvaises herbes ciblées peuvent réduire l'efficacité.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir un désherbage résiduel subséquent, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie dans les 6 heures suivant l'application, particulièrement si la croissance des mauvaises herbes est ralentie par un stress, peut réduire l'efficacité du produit. Une forte pluie dans les 2 heures suivant l'application peut lessiver le produit chimique du feuillage et nécessiter ainsi une application supplémentaire. Pour de meilleurs résultats, la pulvérisation devrait être uniforme et complète.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance à l'herbicide Rustler Terres en jachère Liquide, est un herbicide des groupes 4 et 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rustler Terres en jachère Liquide et à d'autres herbicides des groupes 4 ou 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rustler Terres en jachère Liquide ou les herbicides des mêmes groupes 4 ou 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca

PRÉCAUTIONS LORS DE L'APPLICATION

NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES. Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas appliquer ce produit s'il vente, pour éviter la dérive.

Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Verser dans le réservoir de pulvérisation environ les $\frac{3}{4}$ de la quantité désirée d'eau propre. Ajouter la quantité recommandée d'herbicide RUSTLER Terres en jachère Liquide, puis ajouter l'autre quart de l'eau tout en continuant à remuer. Dès que le niveau désiré est atteint, retirer le boyau du réservoir de pulvérisation afin de ne pas siphonner le mélange dans la source d'eau. Durant le mélange et l'application, il peut se produire de l'écume. Pour éviter ou minimiser la production d'écume, descendre les conduites d'évitement et de retour au fond du réservoir durant le mélange.

REMARQUE : Les résultats peuvent être affectés par l'utilisation d'eau boueuse, comme celle d'un étang ou d'un fossé non revêtu.

MODE D'EMPLOI

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

L'application recommandée de ce produit peut être faite selon le besoin, avant l'ensemencement des céréales ou aux terres en jachère.

Ce produit ou les mélanges en réservoir indiqués devraient être appliqués aux mauvaises herbes émergées et en croissance active. L'application à un stade de croissance précoce donne habituellement de meilleurs résultats.

Les résultats peuvent être affectés si ce produit ou les mélanges en réservoir indiqués sont appliqués à des mauvaises herbes stressées par la sécheresse ou non en croissance active.

Pour des précisions ou des mesures de précaution supplémentaires, voir les sections « RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX », « INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE » et « PRÉCAUTIONS LORS DE L'APPLICATION » de cette étiquette.

Appliquer par hectare une dose de 2,5 à 3,125 litres de ce produit mélangé dans 50 à 100 litres d'eau propre. La dose supérieure de ce produit devrait être utilisée lorsque les conditions de croissance des mauvaises herbes sont défavorables (comme une sécheresse) ou pour les mauvaises herbes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Lorsqu'il est appliqué conformément aux recommandations, ce produit contrôle les mauvaises herbes indiquées ci-dessous au tableau « MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ».

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.
NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

Application par pulvérisateur aérien : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Zones Tampons:

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation **NE NÉCESSITE PAS** de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.



Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Pour le traitement présemis de seigle et pour toutes les autres cultures. Pâturage établi et jachère d'été.	1	1	1

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE RUSTLER TERRES EN JACHÈRE LIQUIDE

MAUVAISES HERBES (L/HA) MOMENT DE L'APPLICATION SUPPRIMÉES

GRAMINÉES ANNUELLES

Brome des toits*	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Céréales (spontanées)	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Ivraie de Perse	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Sétaire verte	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Folle avoine	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison

ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Renouée liseron	2,5	stade de 1 à 4 feuilles
Canola (colza) spontané	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm

(Ne supprime pas le canola (colza) spontané portant le gène Roundup Ready)

Saponaire des vaches	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Sagesse-des-chirurgiens*	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Kochia à balais	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Renouée persicaire	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Chénopode blanc	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Moutarde des champs	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Amarante à racine rouge	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Renouée (spp.)	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Tabouret des champs	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Soude roulante	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm

MAUVAISES HERBES VIVACES

Orge queue d'écureuil **	3,125	Avant l'épiaison ou le brunissement des feuilles inférieures
--------------------------	-------	--

* Voir la section « PROBLÈMES PARTICULIERS DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES » de cette étiquette

** Répression seulement.

PROBLÈMES PARTICULIERS DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

Suppression annuelle des mauvaises herbes avant l'ensemencement

L'herbicide RUSTLER Terres en jachère Liquide peut être appliqué aux mauvaises herbes annuelles émergées (voir le tableau Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide RUSTLER Terres en jachère Liquide) dans les sols à travail minimal avant l'ensemencement des céréales (blé, orge, seigle, avoine et maïs cultivé seulement; ne pas appliquer au maïs doux avant l'ensemencement). Le semis devrait être fait tôt après l'application car ce produit n'exerce aucune suppression résiduelle sur les mauvaises herbes. L'application trop longtemps avant l'ensemencement permet la repousse des mauvaises herbes entre l'application et l'émergence de la culture.

REMARQUE :

Certaines cultures à large feuille (par ex. lentilles, pois, canola et lin) peuvent être avariées par l'application de ce produit avant l'ensemencement et ne devraient donc pas être semées dans un champ traité avec ce produit.

Utiliser seulement la dose de 2,5 litres à l'hectare pour les applications avant l'ensemencement. Ne pas appliquer après l'émergence de la culture.

Pour le maïs cultivé, appliquer sur les sols à texture moyenne ou fine contenant plus de 2,5 % de matière organique. Ne pas appliquer sur les sols sablonneux ou les sables limoneux.

Mauvaises herbes annuelles d'hiver

Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes annuelles d'hiver à large feuille, comme la *sagesse-des-chirurgiens* et le *tabouret des champs*, le 2,4-D devrait être appliqué aux mauvaises herbes émergées et en croissance active à l'automne précédant la saison de jachère ou au début du printemps de la saison de jachère lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver ont au moins 10 centimètres de haut. Consulter l'étiquette du produit 2,4-D pour les doses appropriées et pour les autres instructions et précautions concernant l'utilisation.

Brome des toits

Pour une meilleure suppression de ces mauvaises herbes vivaces, l'herbicide RUSTLER Terres en jachère Liquide peut être appliqué après l'émergence à l'automne précédant la saison de jachère ou au printemps de la saison de jachère jusqu'à l'épiaison.

Suppression des mauvaises herbes en conditions de stress

Certaines conditions de stress (comme la sécheresse), les températures froides ou l'utilisation d'eau extrêmement dure (> 700 ppm Ca + Mg) peuvent affecter l'efficacité de ce produit. Toutefois, la liste suivante d'instructions pour l'application contribuera à améliorer les résultats dans ces conditions.

-- Utiliser 50 litres d'eau par hectare

ET

-- Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide RUSTLER Terres en jachère Liquide, sans dépasser la dose maximale recommandée (3,125 litres à l'hectare)

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

NETTOYER SOIGNEUSEMENT TOUT LE PULVÉRISATEUR APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. L'omission de nettoyer soigneusement le pulvérisateur peut résulter en dommages aux cultures désirables lors d'applications ultérieures. Premièrement, verser de l'eau propre au réservoir et rincer à fond tout le système de pulvérisation. Deuxièmement, remplir le réservoir d'eau et d'ammoniac (dose de 1 litre d'ammoniac ménager par 100 litres d'eau). Pomper dans les boyaux, la rampe et les buses une quantité de solution suffisante pour les remplir en entier. Remplir ensuite le réservoir, le fermer et laisser reposer pendant 24 heures avant de le vider et de le rincer à grande eau.

L'application ou l'utilisation d'autres produits chimiques agricoles avec le matériel utilisé pour ce produit peut résulter en dommages à la végétation désirable.

Fabriqué par la Bayer CropScience Inc.
St. Louis, Missouri, 63167, U.S.

BAYER CROPSCIENCE INC. 2020